

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 8 Septembre 2015

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, LEROY, MAILLARD
MM. BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, LECORDIER, LENOBLE,
LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme Karine BOQUET

Absents excusés : MM. Romain BELLONCLE, Jean-Marie JAUDRIAT et Sylvain LAVENU

Pouvoirs : Mme BOUTIGNY disposait du pouvoir de M. LAVENU
Mme MAILLARD disposait du pouvoir de M. JAUDRIAT
M. BOUDIER disposait du pouvoir de M. BELLONCLE

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015**

URBANISME

- Aménagement d'un terrain multisports
- Acquisition de l'emplacement réservé du Chemin des Sapins appartenant aux Consorts BELLET

TRAVAUX

- Contrat de maintenance informatique école/mairie : devis
- Voirie : planning des travaux
- Aménagement du secrétariat de la Mairie
- Accessibilité : demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

ECOLE

- Rentrée 2015/2016 : Ecole/Cantine/Accueil Périscolaire/TAP (Effectifs, horaires, tarifs, planning d'activités)

COMPTABILITE

- Fonds de solidarité logement
- Fonds d'aide aux jeunes

CAUX ESTUAIRE

- ❖ Schéma de mutualisation
- ❖ Courrier adressé à « Infosat » pour les problèmes d'accès internet des abonnés de la Rue de la Chouette
- ❖ Réduction de l'abattement des bases fiscales pour la taxe d'habitation

DIVERS

- Cérémonie du 11 novembre : organisation
- Elections de décembre : composition du bureau
- Colis des aînés

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 9 juin 2015 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance précédente et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Aménagement d'un terrain multisports

Mme MAILLARD présente un comparatif de trois offres faites par les entreprises Agorespace, Husson et Renov'Sport pour l'aménagement d'un terrain multisports à la place de l'actuel terrain de tennis. Ces devis permettent d'avoir une approche financière du projet.

Mme BOUTIGNY propose de demander aux enseignantes les besoins qu'elles ont en matière d'enseignement sportif afin de savoir ce qu'il faut envisager : un terrain multisports et/ou une piste d'athlétisme.

Mme LEROY présente un devis de l'entreprise SAILLY pour la dépose et l'enlèvement du tapis actuel en décharge de classe 2. Ce devis s'élève à 4 920€ (TTC). Cette solution permettrait de sécuriser le terrain de tennis (6 enfants sont tombés en glissant sur le revêtement) afin que les enfants puissent y effectuer du sport en attendant la réalisation du projet.

Mme BOUTIGNY propose que le groupe de travail qui étudie le projet se réunisse à nouveau et effectue une visite sur site pour prendre les décisions qui s'imposent. Elle souhaite que le personnel enseignant soit convié à cette réunion. Deux dates sont proposées : samedi 12 septembre à 11h30 ou mardi 15 septembre à 17h00.

Dans l'attente, les élèves feront le sport sur le boulodrome.

Acquisition de l'emplacement réservé du Chemin des Sapins

**Délibération
N° 2015-031**

Mme BOUTIGNY rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait une proposition d'achat aux Consorts BELLET pour l'emplacement réservé n° 11 situé Chemin des Sapins et destiné à élargir la voie d'accès aux écoles.

Considérant que les Consorts Bellet ont accepté la proposition de la Commune pour l'acquisition d'une parcelle de 187m²

Le Conseil Municipal, par délibération,

- **Approuve** l'acquisition d'une parcelle de 187m² cadastrée section A n° 471 sise chemin des Sapins à Gommerville au prix de 10 euros le m² soit pour un montant de 1870€ ;
- **Décide** de prendre en charge les frais notariés relatifs à cette opération,
- **Charge** Madame le Maire de procéder à cette acquisition par acte notarié,
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire en tant que représentante de la Commune pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.

Mme BOUTIGNY présente un comparatif des devis des 5 entreprises qui ont été sollicitées pour la maintenance des ordinateurs de la Mairie et de l'école :

Société	Coût de la Maintenance (TTC)	Nombre de maintenances/an	Sauvegarde en ligne
Dpi Informatique	2 437	4	aucune
KDS	2 160	4	Comprise sur leurs serveurs
ADMI	2 808	2	660€
CHDI	1 800	4	aucune
INITIO	2 160	24h/an	One Drive Microsoft gratuit pour 15 Go

Le Conseil Municipal, par délibération,

- **Retient** le devis de la société INITIO pour un montant de 2 160€ (TTC) pour la maintenance des ordinateurs de l'école et de la Mairie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2015.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce contrat de maintenance.

Travaux de voirie : planning

En matière de voirie, les communes bénéficiaient auparavant de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (l'ATESAT). Depuis 2015, la DDTM n'exerçant plus ce service, le Département a mis en place une aide aux communes, l'Aide Technique Départementale 76 afin de répondre aux attentes des communes.

Mme BOUTIGNY explique que les services de Caux Estuaire s'appuyant sur leur proximité et leurs compétences techniques, envisagent une assistance technique en termes de voirie aux communes volontaires et déficientes en moyens. Ces derniers proposent par exemple de chiffrer les travaux, d'établir un plan pluriannuel des travaux et de monter des dossiers de subvention.

Mme BOUTIGNY précise que cette aide fait doublon avec l'adhésion de la Commune à l'ATD, et s'en excuse auprès du Conseil mais elle précise que la proposition d'aide de Caux Estuaire est intervenue après l'adhésion à l'ATD.

Les services de Caux Estuaire ont d'ores et déjà réalisé un état des lieux de la voirie communale en classant les voies par ordre de priorité selon leur état d'usure. Ils préconisent par ailleurs une campagne de « nids de poules » annuelle.

Le Conseil Municipal accepte que les services de Caux Estuaire effectuent un chiffrage pour les voiries de priorité 1. Au vu de cet estimatif, une réunion sera organisée pour déterminer les voies que le Conseil souhaite budgéter en 2016.

Aménagement du secrétariat de la Mairie

Mme BOUTIGNY présente le dossier et les devis déjà établis.

Elle propose, au vu des discussions, qu'une réunion soit organisée pour établir un plan d'aménagement précis de l'ensemble du secrétariat afin de pouvoir demander des devis en adéquation avec ce plan. Le but de cet aménagement est de rendre le secrétariat plus fonctionnel pour le personnel, plus agréable au public, et accessible aux personnes handicapées. Une réunion est fixée au mardi 29 septembre à 9h avec les élus qui le souhaitent.

Accessibilité : demande d'approbation d'un Ad'ap

**Délibération
N° 2015-033**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5 et Installation Ouvertes au Public (IOP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11/02/2005. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les propriétaires ou gestionnaires d'ERP ou d'IOP ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée, un Ad'Ap.

L'Ad'AP doit comprendre :

- Une présentation de la politique d'accessibilité (stratégie patrimoniale),
- La nature des travaux à réaliser,
- La programmation des travaux année par année,
- L'estimation financière de la mise en accessibilité.

Le non-respect des engagements de mise en accessibilité pris dans le cadre de l'Ad'AP pourra engendrer des sanctions financières.

La Commune de GOMMERVILLE a réalisé le diagnostic de ses ERP et IOP en 2014. Les travaux de mise en conformité avec les normes d'accessibilité ont été recensés et programmés mais restent encore à effectuer. La demande de validation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permettrait de bénéficier d'un délai supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 3 ans, pour réaliser les actions de mise en accessibilité et de prévenir le risque financier d'une non-conformité aux normes d'accessibilité.

Vu :

- les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées
- l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes

- handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;
- l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant les travaux de mise en conformité avec les normes d'accessibilité qui sont à réaliser sur les ERP et IOP de la Commune de GOMMERVILLE et la possibilité de bénéficier d'un délai d'exécution pouvant aller jusqu'à 3 années,

Le Conseil Municipal, par délibération,

- **Approuve** la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- **Autorise** Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée,
- **Autorise** Madame le Maire à réviser cet Agenda d'Accessibilité Programmée ou toutes pièces complémentaires ou à en présenter un ou des nouveau(x).

Rentrée 2015/2016 : Ecole/Cantine/Garderie/TAP

Mme LEBAS donne les effectifs de la rentrée 2015/2016 qui sont les suivants :

65 élèves sont scolarisés à l'école des P'tites Gommès.

57 élèves sont inscrits à la cantine, 44 à la garderie, 41 aux TAP et une vingtaine au dispositif Ludisports.

Le Ludisports aura désormais lieu le mardi soir de 16h45 à 17h45 et de 17h50 à 18h50. Les séances débuteront le mardi 15 septembre 2015.

Les enseignants restent les mêmes, à part pour la classe de Cycle 3 où M. Locoge est remplacé par Mme Clatot qui complète à ¼ temps le poste de Mme Lasne.

Les activités des TAP seront les suivantes :

Maternelles : Eveil à la musique et au chant
Fabrique à livre

Primaires : Théâtre, activités manuelles (couture, ...) art mural, 1^{er} secours, voyage autour du livre

Fonds de solidarité logement

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Département proposant une convention au financement du Fonds de Solidarité Logement, dispositif de solidarité à caractère mutualiste.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas contribuer à ce fonds et préfère gérer au cas par cas les demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal.

Mme BOUTIGNY présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Département pour la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes.

***Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,***

Décide :

- *D'adhérer au Fonds d'aide aux Jeunes au titre de l'année 2015 sur la base de 0,23[€] par habitant soit une participation annuelle de 166.52€ pour 724 habitants.*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités Territoriales rend obligatoire l'élaboration d'un schéma ou d'un rapport de mutualisation des services (63).

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est ainsi rédigé : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunales à fiscalité propre et ceux des communes membres. »

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ce rapport va donc présenter un état des lieux des mutualisations de services existantes (diagnostic de l'existant) sur le territoire et les évolutions envisageables entre Caux Estuaire et ses communes membres.

Le projet de mutualisation devrait également prévoir l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement (modalités financières de prise en charge).

Le rapport de mutualisation sera ensuite transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis sera réputé favorable (article L.5211-39-1 du CGCT) ;

A l'issue du délai de trois mois, le projet de rapport sera approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre.

Le rapport sera ensuite adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de CAUX ESTUAIRE ;

Madame le Maire fait part que Monsieur le Président de CAUX ESTUAIRE a organisé une première Conférence des Maires qui s'est tenue le 4 juin 2015, au cours de laquelle a été présenté par les services communautaires le projet d'état des lieux des services existants en matière de mutualisation entre CAUX ESTUAIRE et ses communes membres.

Une deuxième Conférence des Maires s'est déroulée le 23 juin 2015 au cours de laquelle les propositions ont été arrêtées, à savoir :

1. Présentation du projet de rapport de mutualisation au Conseil Communautaire du 7 juillet 2015 sur la base du diagnostic de l'existant en matière de mutualisation entre CAUX ESTUAIRE et ses communes membres ;
2. Valorisation de l'existant, par les services à partir de septembre 2015, avec la constitution de groupes de travail (regroupant des Elus communautaires, municipaux, de secrétaires de mairies, du personnel de CAUX ESTUAIRE)
3. Constitution de groupes de travail selon les thèmes suivants (sur la base du volontariat des communes) :
 - Groupe de travail **Groupements de commande**,
 - Groupe de travail **Ressources Humaines formations collectives**,
 - Groupe de travail **Restauration scolaire**,

Madame le Maire rappelle que les propositions ou les projets à venir en matière de mutualisation, pour la durée du mandat, se feront à la demande des communes membres, aucune obligation ne sera imposée quant à la participation des communes.

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les statuts de la Communauté de Communes Caux Estuaire du 14 décembre 1998 modifiés par arrêté préfectoral du 17 juillet 2013, du 9 septembre 2013 et du 30 octobre 2013,
- La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des collectivités territoriales,
- L'avis du bureau communautaire réuni le 26 juin 2015,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2015,

Considérant :

- L'obligation réglementaire faite à la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE d'élaborer un rapport de mutualisation pour la durée du mandat,
- L'intérêt de mutualiser les services afin de mettre en commun les moyens et/ou le personnel pour l'intercommunalité et les communes,
- L'accord des maires pour poursuivre la réflexion sur ce projet de mutualisation et donc l'intérêt de constituer des groupes de travail afin d'étudier les services potentiels qui pourraient être mutualisés d'ici 2016.

Le Conseil Municipal, a décidé à 2 voix « contre », 6 voix « pour » et 7 abstentions :

- **D'accepter** les propositions arrêtées lors de la Conférence des Maires du 23 juin 2015 relatives au projet de rapport de mutualisation, joint en annexe, à savoir :
 - Rapport de mutualisation établi sur la base du diagnostic de l'existant en matière de mutualisation entre CAUX ESTUAIRE et ses communes membres (joint en annexe),
 - Valorisation de l'existant, par les services à partir de septembre 2015, avec la constitution des groupes de travail (regroupant des Elus communautaires, municipaux, des secrétaires de mairies, du personnel de CAUX ESTUAIRE),
 - Constitution de groupes de travail selon les thèmes suivants (sur la base du volontariat des communes) :
 - Groupe de travail **Groupement de commande**,
 - Groupe de travail **RESSOURCES HUMAINES, formations collectives**,
 - Groupe de travail **Restauration scolaire**.

Courrier adressé à INFOSAT par CAUX ESTUAIRE

Mme BOUTIGNY donne la parole à M. HOORELBEKE venu assister à la séance. Celui-ci explique qu'effectivement environ 160 habitants de Gommerville et environ 500 habitants de Saint-Gilles n'ont pas d'accès à internet ;

Mme BOUTIGNY donne lecture du courrier de M. le Président de CAUX ESTUAIRE qui notifie à INFOSAT son insatisfaction vis-à-vis de leur service.

Réduction de l'abattement des bases fiscales pour la Taxe d'habitation

Délibération
N° 2015-036

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal que dans la conjoncture actuelle et du fait de la baisse des dotations, actuelle et future, les communes doivent trouver de nouvelles recettes pour les années à venir.

Dans cette optique, la Communauté de Communes envisage d'adopter une politique d'abattements sur la taxe d'habitation qui sera débattue lors du prochain conseil communautaire du 17 septembre 2015.

Mme BOUTIGNY propose parallèlement au Conseil Municipal de réduire un des abattements facultatifs qui est appliqué sur la base d'imposition de la taxe d'habitation, à savoir, l'abattement général à la base dont le taux est fixé à 15% pour la part communale.

Deux simulations ont été réalisées pour réduire ces abattements :

- 1^{ère} simulation sur trois ans avec une réduction annuelle de 5 points de l'abattement.
- 2^{ème} simulation sur cinq ans avec une réduction annuelle de 3 points de l'abattement.

Considérant que le cumul d'une politique communautaire et communale d'abattements aurait un impact financier trop élevé sur les contribuables,

Le Conseil Municipal, par délibération, avec huit voix « contre », 3 voix « pour » et une abstention

- **Refuse** d'appliquer une politique communale d'abattements en matière de taxe d'habitation ;

Cérémonie du 11 novembre : organisation

Madame BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que la cérémonie du mercredi 11 novembre aura lieu comme à son habitude selon les horaires suivants :

- 11h15 : Office religieux
- 11h30 : Dépôt de la gerbe sur le monument aux morts
- 11h45 : Vin d'honneur – Remise des diplômes

Les lauréats des jardins fleuris et les médaillés du travail seront honorés lors de cette cérémonie.

Elections de décembre : composition du bureau

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. La composition du bureau sera la suivante :

	6 décembre	13 décembre
8h / 13h	Rachel FLOURY Patricia LEBAS Sylvain LETHUILLIER	Jean-Marie JAUDRIAT Denis LECORDIER Sylvain DUHAMEL
13h / 18h	Karine BOQUET Alain HAUZAY Nadine BOUTIGNY	Patrick BOUDIER Arnaud LENOBLE Karine BOQUET

Colis des Aînés

Après discussions sur une éventuelle suppression des colis de Noël, le Conseil Municipal propose que le CCAS se réunisse pour revoir les conditions d'attribution du Colis de Noël aux aînés et décider de son maintien ou non.

La séance est levée à 22 h 25.

ÉTAT DES PRÉSENCES
De la séance du 8 septembre 2015

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain		
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DUHAMEL Sylvain	x	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie		
LAVENU Sylvain		
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LENOBLE Arnaud	x	
LEROY Florence	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	